



Montreuil, le 30 juillet 2024

## **LES SALARIÉ·ES DE MILEE ABANDONNÉ·ES À LEUR SORT !**

Les jours, les semaines, les mois passent... Et un nombre de salarié·es de plus en plus important attendent d'être... **tout simplement payé·es** ! Pour certains de leur salaire de mai ou de juin dernier, pour les plus mal lotis, de leur solde de tout compte...

**Viré·es comme des malpropres, spolié·es par leur direction,  
elles et ils attendent toujours leurs dus !**

C'est écrit dans le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Marseille du 26 juillet dernier, la société Millee a la trésorerie nécessaire pour faire face à ses créances jusqu'au 7 octobre prochain. Même avec une activité courrier qui ne fonctionne pas, le 150euros qui prend l'eau et un prévisionnel de croissance a minima, les voyants sont au vert pour payer les salaires.

**Alors, de qui se moque la direction quand elle pratique la rétention des rémunérations ?**

Depuis le 30 mai dernier, la direction de Millee a fait le choix de ne plus payer les loyers de ces locaux, certains prestataires, ainsi que de nombreux salaires dus par la société. Comment la justice peut-elle accepter cette accumulation de dettes alors que d'après le Tribunal de Commerce de Marseille, les caisses sont pleines ?

Pour la CGT, la situation est limpide. Alors que le plus grand plan social jamais vu dans une entreprise en France vient d'être mis en œuvre, **5 187 licenciements sur à peu près 10 000 salariés**, la direction a choisi de privilégier une fois de plus ses **actionnaires**. Ceux-là même qui, par leur gestion catastrophique de l'entreprise, sont **responsables de la situation dramatique que vivent aujourd'hui les salarié·es** !

Non seulement la société Millee choisit de spolier ses créanciers et ses salarié·es mais, par mépris, ou tout simplement par manque d'empathie, elle n'assure même pas le suivi des dossiers pour le personnel licencié.

Alors que certaines familles se retrouvent dans des situations dramatiques, sans argent pour nourrir leurs enfants, et attendent depuis presque 2 mois de percevoir leur dû, l'entreprise n'assure même pas le suivi des dossiers pour l'AGS qui permettrait au moins de régler les congés payés et les soldes de tout compte des salarié·es qui ont été licencié·es. **Quel manque d'humanité !**

Les actionnaires ont encore besoin de personnes corvéables à merci et à moindre cout, prêtes à tout pour garder la tête hors de l'eau. Le versement des salaires au compte-gouttes est un bon moyen de les maintenir en état de dépendance. Et pour les autres ? **Celles et ceux que l'on a jeté ?** Pourquoi perdre du temps à travailler sur leurs dossiers puisqu'ils ne rapportent plus rien à l'entreprise ?! Il est vrai que la vente d'une Ferrari doit être plus traumatisante pour un directeur que des enfants avec le ventre vide !

### **IL FAUT QUE ÇA CESSE !**

### **La CGT soutient l'appel à la grève des salarié·es de Millee !**

### **MÊME DANS LES MOMENTS DIFFICILES, LA CGT, RESTERA TOUJOURS À VOS CÔTÉS !**

**CONTACT :**

Sébastien BERNARD, Délégué Syndical Central : 07 83 86 33 08, [sbnd04@gmail.com](mailto:sbnd04@gmail.com)

Sites : <https://lacgtmillee.over-blog.com> , <https://filpac-cgt.fr/> , Facebook « page La CGT MILEE/groupe

MILEE salariés », la chaine <https://www.youtube.com/@cgtMILEE> et téléchargez l'application en utilisant ce lien <https://appsgeyser.io/16204242/LA-CGT-MILEE>